

Conduire par temps hivernal: les 10 réflexes à adopter

Calme et douceur sont les mots d'ordre en cette saison

Le coup de froid annoncé par les météorologues est le moment idéal de se remémorer quelques trucs et astuces à adopter quand on prend le volant dans des conditions hivernales. Les températures sous la barre de 0°, les feuilles mortes encore présentes sur les routes, le risque de verglas et les nappes de brouillard épisodiques sont des situations auxquelles chaque usager de la route doit pouvoir faire face. Afin de passer un hiver sans accroc sur les routes, l'institut Vias rappelle les 10 réflexes à adopter au volant de votre véhicule.

Une centaine d'accidents par jour en hiver

Malgré une présence moindre d'usagers faibles et des déplacements moins nombreux, on recense près de 90 accidents avec tués ou blessés chaque jour d'hiver. Dans plus d'1 accident sur 5 (21%), l'utilisateur est seul impliqué et perd le contrôle de son véhicule.

Conduire en hiver n'a rien d'une partie de plaisir et il est indispensable d'adapter son comportement aux conditions climatiques. Voici les 10 réflexes à adopter au volant de votre véhicule.

1) Dégivrer totalement son pare-brise

Avant de partir, il est important de dégivrer totalement toutes les vitres avec une attention particulière au pare-brise. Outre l'amende de 174 euros, enlever la couche de glace uniquement sur une vingtaine de cm² nuit clairement à la visibilité du conducteur et réduit son champ de vision.

2) Porter des vêtements et/ou des chaussures confortables

Conduire avec une grosse doudoune et/ou des bottes de neige risque de rendre rapidement le trajet inconfortable et peut même être dangereux car les mouvements du conducteur en seront limités.

3) Consulter les conditions météo

L'IRM lance souvent des alertes météo en cas de conditions délicates et il est particulièrement important d'en tenir compte en démarrant le moteur de sa voiture.

4) Changer de style de conduite

Le style de conduite doit obligatoirement changer lorsque l'hiver s'installe. Suivre de trop près le véhicule qui précède est, par exemple, une habitude à proscrire en toutes saisons, mais particulièrement en hiver. La raison est simple : les routes sont plus grasses et la distance de freinage s'accroît. Sur une route enneigée, il faut même la multiplier par 4 !

5) Eviter les manœuvres brusques

En hiver, la douceur et le calme au volant sont de mise et les manœuvres brusques sont à bannir. Quand le conducteur effectue un dépassement ou aborde un virage, il doit le faire avec prudence et tact. Tout mouvement saccadé pourrait entraîner un dérapage.

6) Délaisser le régulateur de vitesse

Même si la route est sèche, l'hiver nous réserve souvent des surprises. En cas de routes glissantes, mieux vaut éviter d'utiliser le régulateur de vitesse car il risque de ne pas détecter un changement d'adhérence sur la chaussée.

7) Redoubler de prudence dans les endroits découverts

Soyez particulièrement vigilant sur les ponts où la température est toujours plus basse qu'ailleurs. C'est là que vous risquez le plus de rencontrer des plaques de glace sournoises.

8) Avoir un « kit de survie » au froid

Il est toujours utile d'avoir avec soi des accessoires complémentaires: un racloir pour gratter le pare-brise givré, un chiffon pour nettoyer des vitres embuées et des phares souillés, une lampe de poche, des gants, une couverture et de l'eau en cas d'immobilisation prolongée.

9) Ne pas surestimer les capacités des pneus hiver

En aucun cas l'utilisation de pneus hiver ne doit inciter le conducteur à prendre davantage de risques. Chacun doit en effet adopter une conduite responsable par tous les temps.

10) Faire vérifier l'état technique de son véhicule

La batterie, le système d'allumage et d'alimentation sont des éléments sensibles au froid. Mieux vaut les faire vérifier avant l'arrivée des grands froids. Il est également indispensable de vérifier le niveau du liquide lave-glace antigel et la qualité des balais d'essuie-glace qui se dégrade encore plus sous l'effet du givre.

Ce que dit le code de la route :

Art. 10.1

1° Tout conducteur doit régler sa vitesse dans la mesure requise par la présence d'autres usagers et en particulier les plus vulnérables, **les conditions climatiques**, la disposition des lieux, leur encombrement, la densité de la circulation, le champ de visibilité, l'état de la route, l'état et le chargement de son véhicule; sa vitesse ne peut être ni une cause d'accident, ni une gêne pour la circulation.

2° Le conducteur doit, compte tenu de sa vitesse, maintenir entre son véhicule et celui qui le précède une distance de sécurité suffisante.

3° Le conducteur doit en toute circonstance pouvoir s'arrêter devant un obstacle prévisible.

Art. 30.1. Lorsque le véhicule est muni de feux de brouillard arrière, ceux-ci doivent être utilisés en cas de brouillard ou de chute de **neige** réduisant la visibilité **à moins de 100 m** environ ainsi qu'en cas de forte pluie.

Personne de contact :

Benoit Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20



Vias Institute
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411